

A l'attention de Transparency International France

Strasbourg, le 14/05/2014

Objet: Engagement du Parti Pirate à respecter la charte Transparency International

Madame, Monsieur

Je soussigné **Nicolas Falempin**, secrétaire national du Parti Pirate, après accord de la coordination nationale, signe la déclaration anti-corruption que vous nous avez fait parvenir il y a quelques jours.

Depuis sa fondation en 2006, le Parti Pirate a comme fondement de son action la volonté de rendre plus transparentes les affaires publiques. La lutte contre la corruption et de manière générale contre tous les abus que des élus pourraient être amenés à commettre est un thème majeur pour nous. Mais nous prônons aussi l'open data et la justification des dépenses publiques, qui sont aussi deux sujets de préoccupation majeurs quant à la transparence publique.

C'est pourquoi toutes nos têtes de liste ont l'obligation de signer les chartes anticor, ce fut le cas pour les élections municipales de mars, et c'est encore le cas pour les élections européennes. Vu les délais, ce ne sera vraisemblablement pas le cas pour la présente déclaration, mais je m'engage solennellement au nom du Parti Pirate et de ses candidats dans les circonscriptions françaises en ce sens.

Veuillez recevoir madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Au nom du Parti Pirate

Nicolas Falempin Co-secrétaire national



Élections du Parlement européen 2014

Déclaration anti-corruption

Le rapport anti-corruption publié par la Commission européenne en février dernier a montré que la corruption était un problème persistant parmi les 28 Etats membres de l'Union européenne et qu'une action urgente était nécessaire.

Tout au long de la prochaine législature du Parlement européen (2014-2019), notre parti, XXX [merci de compléter], s'engage à combattre la corruption et à promouvoir la transparence, la redevabilité (capacité à rendre des comptes) et l'intégrité au sein des institutions, des politiques et des réglementations.

Plus spécifiquement, nous nous assurerons que nos eurodéputés travaillent de concert avec la société civile et d'autres pour atteindre les objectifs suivants :

- 1. La gouvernance et le processus législatif des institutions européennes deviendront un modèle de transparence, de redevabilité et d'intégrité, instaurant ainsi les plus hauts standards en la matière. Nous nous engageons à faire respecter la lettre et l'esprit du Code de Conduite du Parlement européen et à publier une « empreinte législative » dans chaque rapport dont nos eurodéputés auront la charge de rédiger durant leur mandat.
- 2. L'Union européenne garantira l'intégrité et la transparence des dépenses publiques. Elle s'assurera que toutes les informations sur les fonds européens soient rendues publiques de manière accessible et utile à tous les citoyens, par exemple en se conformant aux principes de l'ouverture des données publiques (open data). Les règles relatives aux marchés publics tiendront compte des principes de contrat ouvert (open contracting) et prévoiront des procédures efficaces pour prévenir les conflits d'intérêts. Ceci s'appliquera tant aux dépenses des institutions européennes que de celles des pays membres.
- 3. L'Union européenne encouragera les initiatives et une législation en faveur d'une <u>protection</u> <u>efficace des lanceurs d'alerte</u> dans les secteurs publics, privé et non lucratif.

An morn du Parti Pirate et des listes dont les létes
de liste n'accordent pas sique atte déclaration
signature
14/05/2014 vicolor Falempen, seculaire mationa

Alexander